

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 SiREDOM



Directeur de publication : Olivier THOMAS
Directeur général : Olivier LE CLECH
Coordination : Nathalie LAVENIR
Mise en page et conception
des graphiques : Nadège PHILIPPE
Iconographie : Juliette GALLOIS / Freepik
Rédacteurs : Riwanon BRANCHUT-HERVE,
Nathalie LAVENIR, Bruno PATRICE,
Stéphanie PATRICE, Ly PHAN et Catherine REVEREAULT.

Imprimé par une Imprimerie certifiée PEFC, IMPRIM'VERT, FSC,
ISO 9001 ET ISO 14001 sur du papier FSC ou (PEFC) ou (recyclé)
avec des encres à base végétale.



sommaire

An aerial, black and white photograph of a modern building. The building features a prominent, large cylindrical structure on its roof, which appears to be a water tower or a similar industrial feature. The building has a grid-like facade with many windows. The perspective is from a high angle, looking down at the building.

1 • Le SiREDOM
page 6

2 • Bilan 2024
page 12

3 • Agir pour l'environnement
page 16

4 • Acteur de l'économie circulaire
page 22

**5 • Sensibiliser et former
pour un monde plus responsable**
page 30

6 • Collecter mieux et valoriser plus
page 34

7 • Des projets ambitieux
page 40

**8 • La place des femmes
au SiREDOM**
page 46

Le mot du Président Olivier THOMAS



Engagements tenus !

2024 a été une année charnière pour notre syndicat. Elle marque la fin de notre exceptionnel effort de redressement du SiREDOM et le retour de notre Syndicat comme acteur majeur des déchets et de l'énergie dans notre pays.

Ce rapport retrace cette année 2024.

Petit rappel des faits : en 2020 lorsque j'ai pris les rênes du Syndicat, nous étions dans une situation dramatique avec des équipes démotivées. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes était sans appel, constatant une situation financière compromise avec un budget insincère et formalisant 10 rappels au droit. Pour un retour à la normal, le SiREDOM a dû payer près de 77M d'€ TTC et régler un contentieux couteux et pénible avec un Syndicat voisin. C'est d'ailleurs précisément pour ces raisons que j'ai présenté ma candidature avec comme feuille de route de remettre le SiREDOM sur ses pieds mais aussi d'assurer une transparence totale auprès de nos collectivités adhérentes.

Le temps du redressement est derrière nous et, avec l'ensemble du bureau, nous avons agi avec volontarisme, sous le contrôle de Fabrice JAOUEN notre vice-Président aux finances dont la compétence et l'engagement sont sans faille.

Avec le concours du Directeur, Olivier Le Clech - dont je loue la réactivité - nous avons recruté une nouvelle équipe financière qui a mis en place des tableaux de comptabilité analytique permettant à tous les EPCI de faire un suivi très précis des services rendus à chaque territoire.

Évidemment ce redressement s'est fait avec le concours de tous les membres du SiREDOM et je veux les remercier pour leur esprit de responsabilité collective dont ils ont fait montre pour parvenir à ce résultat.

Dès 2023, avec 8 mois d'avance sur notre programme de redressement nous sommes parvenus, toutes dettes payées et contentieux éteints, à revenir à l'équilibre budgétaire sous le contrôle des services de l'État et de la Chambre régionale des comptes (j'aurais aimé qu'ils exercent davantage leur contrôle dans la mandature précédente, pour éviter les dérapages et les insincérités !).

Nous avons également insufflé une nouvelle culture du déchet à nos agents et particulièrement aux agents valoristes et médiateurs de nos déchetteries. L'objectif était de réduire la quantité de déchets enfouis, synonymes, vous le savez, d'une fiscalité renforcée. C'était l'objet principal de l'embauche des médiateurs.

Le pari est gagné : En 2021 nous enfouissions 60 000 tonnes de déchets et en 2024 nous n'en avons enfoui que 10 800 tonnes !

Soit une réduction de plus de 80% de ces déchets coûteux. Ce résultat est la conjugaison d'une volonté politique et du travail de nos agents, qui se traduit financièrement par une grosse économie pour notre Syndicat. Nous avons fait le choix, ensemble, de partager ce retour à meilleure fortune. Une partie consacrée à la baisse importante des contributions versées par nos collectivités adhérentes, à laquelle s'ajoute une augmentation sensible des soutiens CITEO. Une autre partie distribuée à nos agents valoristes et médiateurs avec la revalorisation de leur régime indemnitaire et enfin une partie consacrée à notre capacité d'auto-financement de nos investissements.

Cela nous a permis d'accompagner nos collectivités adhérentes dans une politique ambitieuse et innovante de traitement des biodéchets. Nous avons réfléchi à une solution vertueuse qui permet de collecter les biodéchets sur tous les territoires qui le souhaitent sans ajouter de

camions de collectes sur les routes. Si beaucoup de nos zones pavillonnaires sont dotées de composteurs individuels dans les jardins - ce qui demeure une bonne solution - beaucoup de nos habitants n'ont pas de jardin ou simplement ne souhaitent pas mettre dans leurs composteurs des déchets non végétaux. La solution que nous proposons (pour répondre aux exigences de la Loi) est née d'une expérimentation de Cœur d'Essonne Agglomération qui s'est avérée fructueuse. Il s'agit donc d'une collecte biflux car nos conteneurs OM pourront accueillir les sacs d'OM habituels mais aussi des sacs orange (qui sont en cours de distribution) remplis de biodéchets. Nous avons construit une première unité de pré-tri robotisée à Vert-le-Grand dans laquelle les contenus des collectes seront triés par des robots avec l'aide de l'Intelligence artificielle puis acheminés sur le même site : vers notre incinérateur, pour les sacs gris et vers le méthaniseur de SEMARDEL pour les sacs orange.

Avec le succès de cette première unité, une seconde est déjà en construction avec comme objectif de méthaniser 22 000 tonnes de biodéchets pour produire du gaz et des fertilisants naturels pour l'agriculture.

Nous avons également un des plus importants réseaux de déchèteries en France, avec 27 déchèteries sur le territoire. Ainsi notre ratio est d'une déchèterie pour 35 000 habitants alors qu'en Ile-de-France la moyenne est d'une déchèterie pour 68 000 habitants. La répartition géographique de ces déchèteries les place à proximité de tous sur notre territoire. Nos déchèteries sont si attractives qu'il a fallu aussi faire en sorte qu'elles soient bien réservées aux habitants de nos communes qui les financent. Ce fut un gros travail de pédagogie pour nos agents valoristes et nos médiateurs d'expliquer aux habitants des autres territoires qu'ils n'ont pas accès à ces équipements. Il a fallu aussi faire entendre aux entreprises extra-territoriales que nous ne pouvions plus les accueillir car beaucoup avaient pris la mauvaise habitude de venir chez nous à bas prix. Il est temps que les autres territoires construisent aussi leurs propres déchèteries. Ce travail de rigorisation va se poursuivre. Nous avons aussi démarré un plan d'équipement de nos déchèteries de vidéo-surveillance et cela porte ses fruits. Et puis un programme de travaux a démarré



en 2024 et se poursuit en 2025 et 2026 afin de les rendre conformes aux règles toujours plus drastiques de la DRIEAT, mais aussi plus pratiques pour nos usagers et surtout plus faciles à piloter pour nos agents.

Une réflexion sur le réemploi a démarré en 2024 et déjà certaines de nos déchèteries sont équipées de lieux de récupération d'objets qui peuvent être ré-employés. Cela fait mal au cœur de voir des vélos presque neufs, dont il faut parfois ne changer que le patin de frein, finir dans les bennes ferrailles. Nous avons démarré des partenariats avec les acteurs du réemploi, souvent acteurs de l'économie sociale et solidaire, qui se situent sur notre territoire et qui voient dans nos déchèteries des formidables lieux de ressources. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas. Cet effort sur le réemploi va s'amplifier car il répond à une demande de nos usagers mais aussi à un besoin de nous tourner résolument vers l'économie circulaire et de stopper la course à la consommation. L'avenir se trouve sur ce chemin, celui de considérer le déchet comme une ressource, que ce soit par le réemploi ou par la création d'énergies.

Enfin il faut rappeler que le modèle du SiREDOM est un modèle public. A l'heure où nos collectivités sont souvent portées aux gémonies, et que le petit refrain sur le « trop de fonctionnaires » continue dans nos médias, il faut rappeler que ce sont nos agents publics des collectivités territoriales, comme de notre syndicat, comme de la fonction publique hospitalière, qui étaient là en première ligne lors de la crise du Covid et qui sont toujours aux services de nos administrés. Ce modèle public, attelé avec la SEMARDEL - à forte majorité d'actionnaires publics - est unique en France et produit des résultats économiques et des performances environnementales. Cela donne à réfléchir... quand il est fort, bien géré et bien organisé sur le territoire, le modèle public est une solution moins coûteuse et plus performante. Je me tiens à ce modèle, comme je m'y étais engagé devant vous.

Bonne lecture !

Olivier THOMAS - Président du Siredom

01

LE SiREDOM

GOUVERNANCE

Le Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SiREDOM) est une structure intercommunale en application des articles L 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, dont le siège est à Lisses.

Créé en 1957 à l'initiative de 9 communes, le SiREDOM en compte aujourd'hui 175 réparties en Essonne et en Seine-et-Marne, ce qui en fait le 2^e Syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés en France.

Le SiREDOM est administré par un Comité Syndical composé de 175 délégués élus par les conseils intercommunaux et représentant les différentes structures adhérentes du Syndicat (Communautés d'Agglomération, Établissement public territorial, Communautés de Communes, Syndicats).

Le renouvellement de ses délégués intervient tous les six ans à l'issue des élections municipales et communautaires.





Olivier THOMAS
Président du SiREDOM
Président Paris Saclay
Marcoussis



Christian SCHOETTL
1^{er} vice-président
Collecte en porte
à porte et lien avec
le SITREVA
CC Pays de
Limours - Janvry



Olivier CORZANI
2^e vice-président
Énergies renouvelables
et biodéchets
Coeur d'Essonne
Agglomération
Fleury-Mérogis



Germain DUPONT
3^e vice-président
Réduction des déchets
à la source
Grand-Paris-Sud-Seine-
Essonne-Sénart-Tigery



Pascal SIMONNOT
4^e vice-président
Lutte contre les
déchets sauvages
Sirtom Sud-Francilien
Moigny-sur-Ecole



Gautier CONAN
5^e vice-président
Écocentres
Grand-Orly
Seine-Bièvre
Athis-Mons



Gilles LE PAGE
6^e vice-président
CITD
CC du Val d'Essonne
Guigneville



Bernard DIONNET
7^e vice-président
Points d'apports
volontaires
Sédre
Morigny-Champigny



**Anne-Marie
JOURDANNEAU-FORT**
9^e vice-présidente
Réemploi et économie
circulaire
Val-d'Yerres Val-de
Seine Draveil



Julien GARCIA
9^e vice-président
Prévention et sécurité
des équipements
Entre Juine et Renarde
Étrechy



Jean-Marie GELÉ
10^e vice-président
Déchèteries gérées
par le SITREVA
Dourdannais
en Hurepoix
Saint-Chéron



Fabrice JAOUEN
11^e vice-président
Finances
Sedre
Saclas



Alain LAMOUR
12^e vice-président
Transition écologique
Coeur d'Essonne
Agglomération
Longpont-sur-Orge



Serge MERCIÉCA
13^e vice-président
Personnel
Grand-Paris-Sud
Ris-Orangis



Patricia BERGDOLT
14^e vice-présidente
Collectes sélectives
Sirtom
Boutigny-sur-Essonne



Jérôme BÉRENGER
15^e vice-président
Éducation
à l'environnement
Grand-Orly-Seine-
Bièvre
Viry-Châtillon

TERRITOIRE ET COMPÉTENCES

CARTE DU TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

13 adhérents (EPCI)
175 communes

925 598 habitants

71 % de la population Essonnoise



01 INSTALLATIONS DU SIREDOM

► 27 Déchèteries

Le SIREDOM propose

1 écocentre pour 34 281 habitants

(contre 1 pour 67 000 habitants en moyenne en Ile-de-France).

Ce réseau propose un maillage dense sur l'ensemble du territoire afin que tous les habitants du SIREDOM aient accès à une déchèterie en 15mn environ.



► Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD)

Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) comprend :

- Une unité de valorisation énergétique (UVE) d'une capacité de 241 000 t/an avec production d'électricité et de chaleur ;
 - Un centre de tri avec 2 lignes (capacité totale de 90 000 t/an) ;
 - Une plateforme de transfert du verre
 - Une unité de tri des biodéchets (capacité totale de 147 000 t)
- (Mise en service : Tranche 1 / 1^{er} juillet 2025 - Tranche 2 / 1^{er} janvier 2026)

Le SiREDOM a confié à la société SERIVEL, filiale de SEMARDEL, l'exploitation du CITD, au travers d'une Délégation de Service Public (DSP), jusqu'en 2037.

Le CITD se situe sur l'éco-site de Vert-le-Grand/Écharcon qui regroupe de nombreuses structures :

- SiREDOM (CITD et déchèterie)
- Groupe Semardel (valorisation des déchets, compostage et valorisation des déchets du BTP, collecte des déchets, maturation des mâchefers, enfouissement des déchets et méthanisation des déchets en 2025).
- MEL du groupe Vinci (valorisation des matériaux du BTP)
- GIE Val Pro Environnement (transformation des déchets du BTP)
- BBSF (centrale à béton)
- Englobe (dépollution des sols)



1 usine
d'incinération
avec
valorisation
énergétique



Ordures ménagères issues de la poubelle grise, refus de tri.

Déchargement dans la fosse
Mise dans le four grâce à un grappin
Incinération entre 850 et 1000 °C
Résidus d'incinération : mâchefers
Traitement des fumées - Captation des particules (électrofiltre)
Neutralisation des gaz acides et récupération des métaux lourds et dioxines (réacteur)
Collecte des poussières volatiles (filtres à manchons)
Utilisation de la chaleur de l'incinération pour produire des énergies (électricité et chaleur)

PROCESSUS

1 centre
de tri
des déchets
sélectionnés

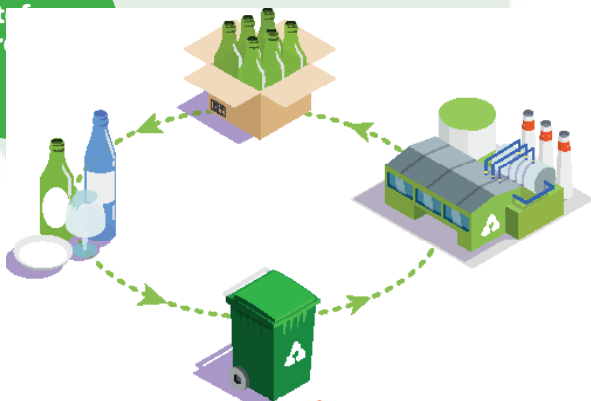


Papier, carton et emballages en plastique, en métal de la poubelle jaune.

Séparation par taille (trommel)
Séparation par forme et densité (définer et crible balistique)
Séparation des métaux non ferreux (courant de foucault)
Séparation des métaux ferreux (overband)
Séparation par matière (trieur optique)
Tri manuel par des agents
Mise en balles par matières triées (12 flux)

PROCESSUS

1 plateau
de tri
de verre

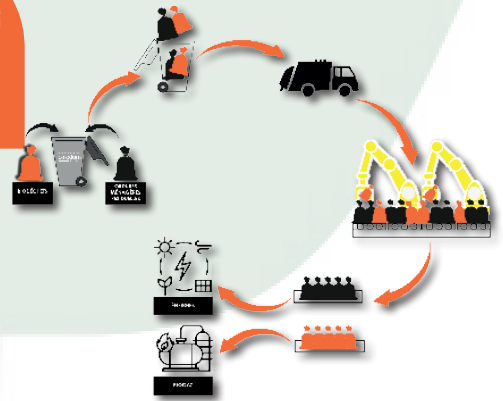


Emballages en verre issus des bornes d'apports volontaires et des collectes en porte à porte.

Déchargement sur le quai
Pré-tri grâce à une chargeuse pour retirer quelques impuretés (peignage du verre)
Transfert vers les filières de recyclage

PROCESSUS

1 unité de tri
des biodéchets



Déchets alimentaires (sacs orange) et ordures ménagères résiduelles (sacs noirs).

Déchargement de la collecte en biffax
Passage sous un trieur optique qui repère les sacs orange
Captation des sacs orange par des robots
Les sacs orange sont apportés au méthaniseur
Valorisation en biogaz et amendement organique
Les sacs noirs rejoignent l'usine d'incinération
Valorisation en énergie (électricité et chaleur)

PROCESSUS

02

BILAN 2024



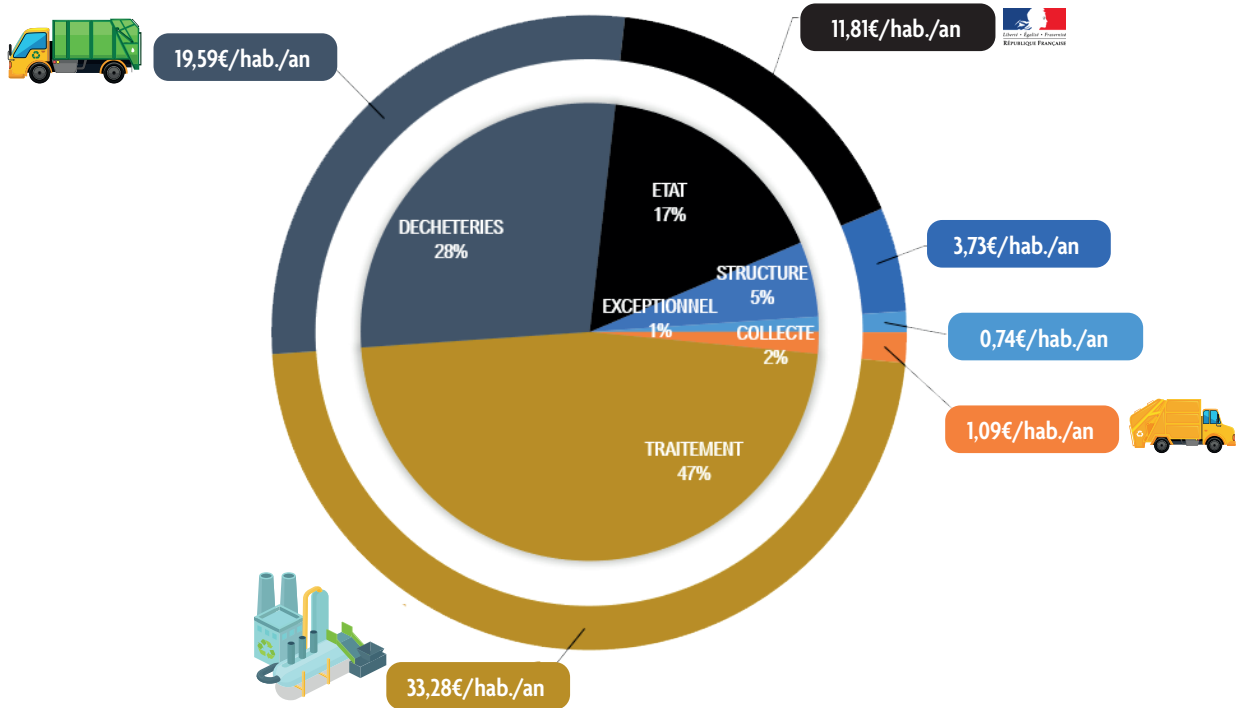
02 CHIFFRES CLÉS FINANCES

Les contributions des EPCI

COMPÉTENCE TRAITEMENT (+ Prestations de collecte en apport volontaire jusqu'au 31 mai)

144 COMMUNES - 868 000 HABITANTS - CONTRIBUTIONS : 60 971 392 € HT - SOIT 70 €/hab./an

(Hors reversements Citeo)

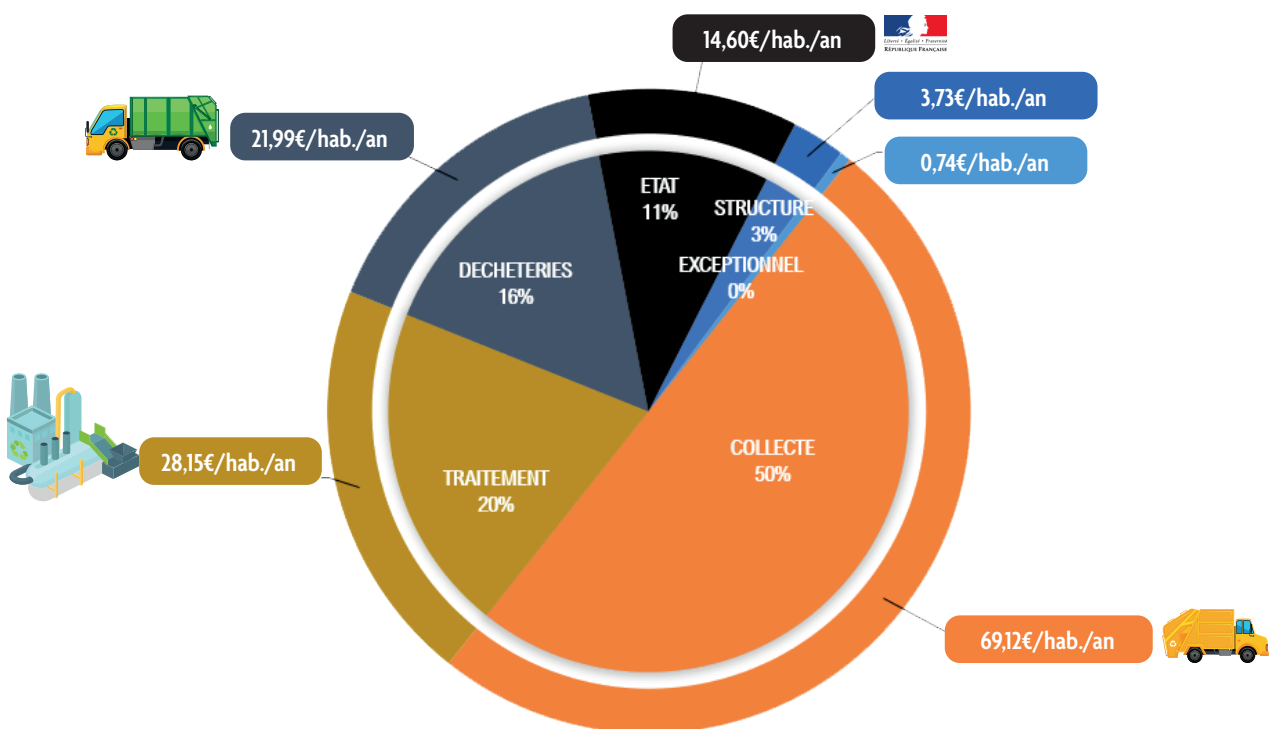


Les contributions des EPCI

COMPÉTENCES COLLECTE ET TRAITEMENT

31 COMMUNES - 57 598 HABITANTS - CONTRIBUTIONS : 7 967 260 € HT - SOIT 138 €/hab./an

(Hors reversements Citeo)

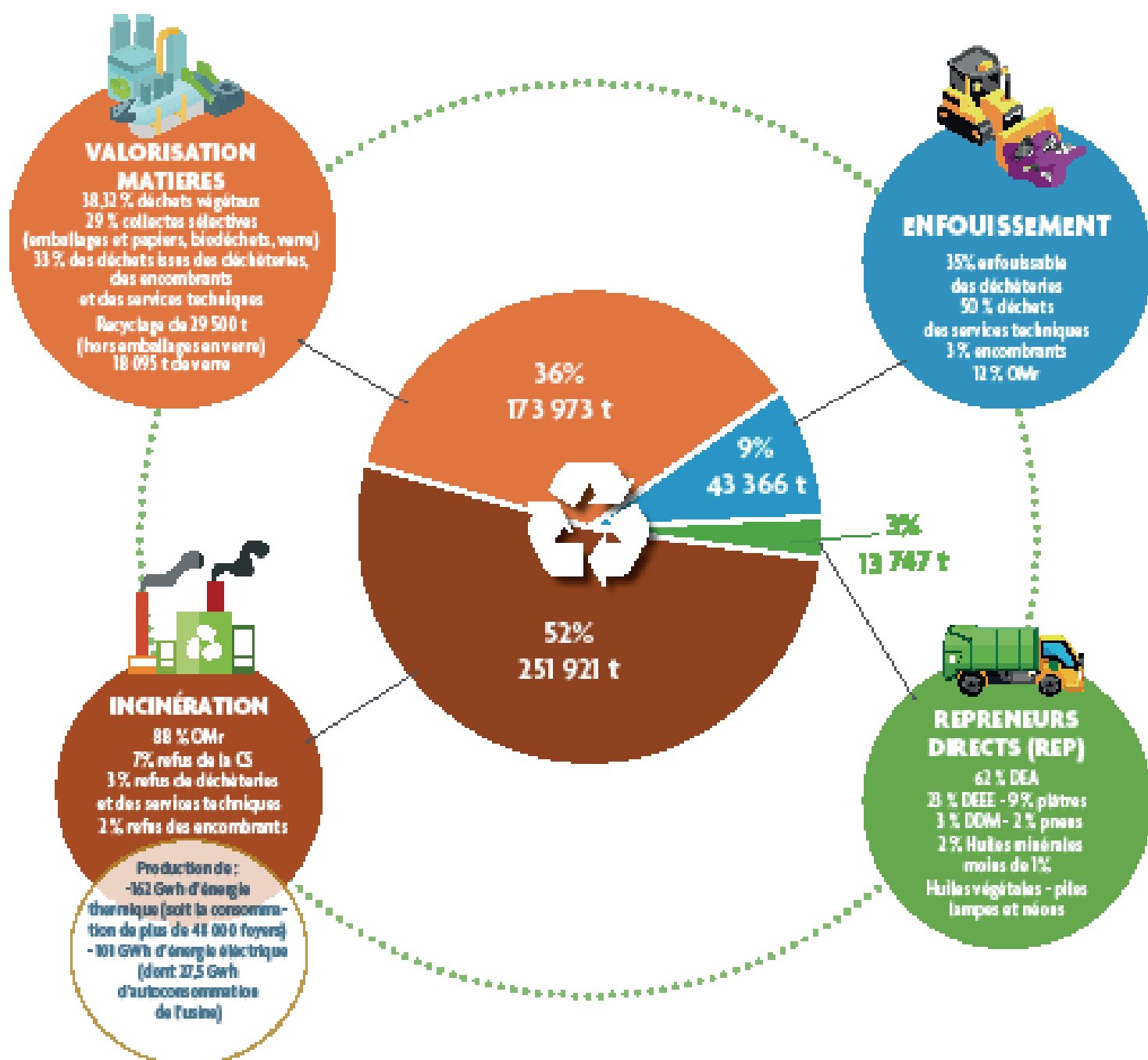


02 COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2024

Les flux de déchets traités



La valorisation des déchets



03

Agir pour l'environnement



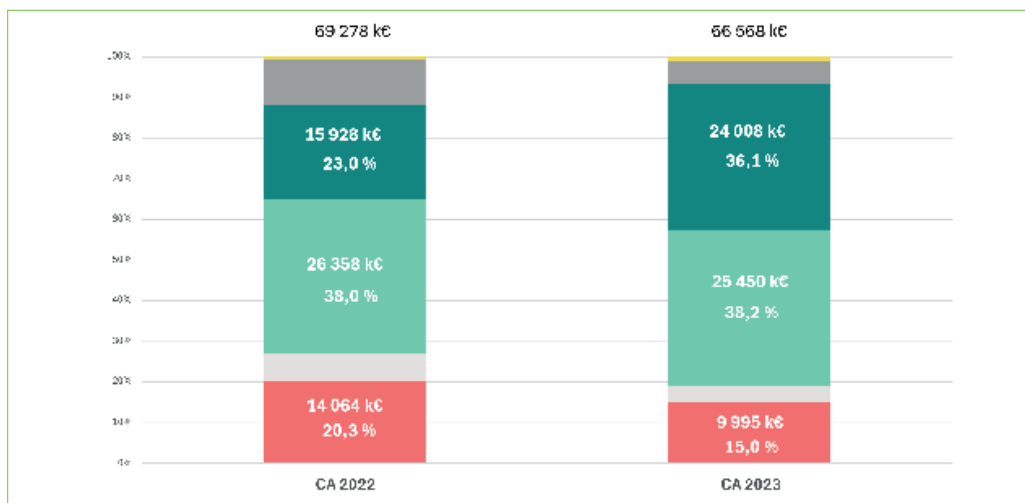
03 BUDGET CLIMAT

La démarche **BUDGET CLIMAT** est une méthode d'évaluation des impacts environnementaux, en particulier des émissions de gaz à effet de serre (GES), associés au budget d'une collectivité publique (comme une ville, une région, un département, ou l'État). C'est une sorte de **RELECTURE CLIMATIQUE** du budget : au lieu de seulement regarder combien coûte une politique, on regarde aussi quel est son impact sur le climat.

POURSUITE DE LA DÉMARCHE

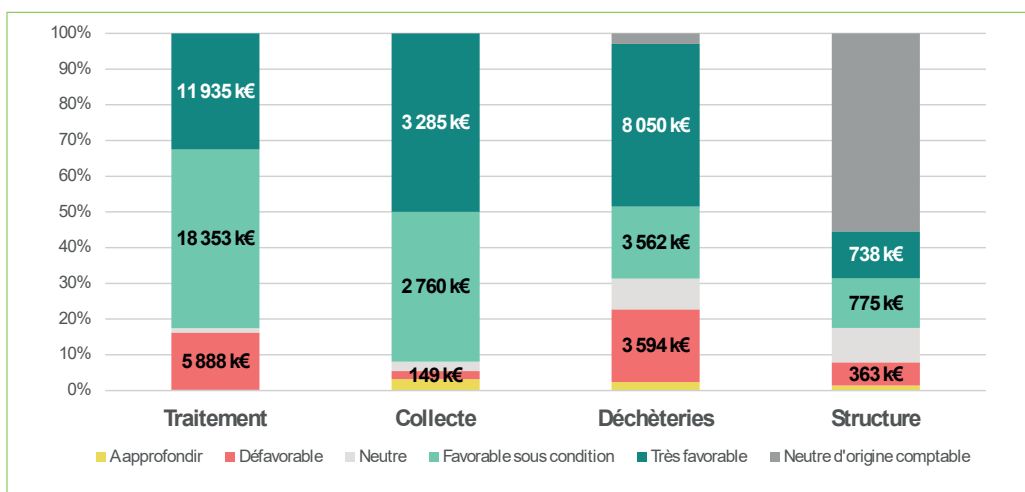
Après l'élaboration d'un premier budget climat sur le compte administratif 2022, le SiREDOM a poursuivi sa démarche avec le compte administratif 2023, afin de suivre l'évolution de l'impact climatique de ses dépenses.

ÉVOLUTION DE L'IMPACT CLIMATIQUE 2022 - 2023



Dans le cadre de l'évaluation climat du compte administratif 2023, 72% des dépenses ont été analysées, soit 66,6 M€ sur un montant total de 93 M€ de dépenses.

DÉTAIL DU BUDGET CLIMAT (SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023) PAR SERVICE



La politique publique «Traitement» a un impact climatique important et sa coloration est directement liée au type de traitement réalisé sur les déchets collectés.

TRÈS FAVORABLES	Réemploi des matériaux à travers la valorisation matière
FAVORABLES SOUS CONDITIONS	Valorisation énergétique grâce à l'incinération
DÉFAVORABLES	Enfouissement

ÉVOLUTION DE L'IMPACT CLIMATIQUE

Comparativement à 2022, le compte administratif 2023 connaît une forte hausse des dépenses « **Très favorables** » de +8 M€ ainsi qu'une importante baisse des dépenses « **Défavorables** » de -4 M€.

Très favorable : + 8,08 M€

- Construction d'une unité de tri des biodéchets (+5,0 M€)
- Amélioration de la valorisation matière des valorisables (+426 k€), et des déchets spécifiques par les repreneurs directs (extincteurs et bouteilles gaz : +470 k€, déchets dangereux : +464 k€, plâtres : +125 k€...)

Défavorable : - 4,07 M€

- Baisse des enfouissables (- 2,13 M€)
- Baisse de la TGAP enfouissable (- 0,9 M€)
- Envoi de 100% des refus de tri des valorisables vers la valorisation énergétique (- 0,6 M€).

Le mot de Fabrice JAOUEN
11^e VP du SiREDOM
chargé des finances



1. Comment le budget climat influence-t-il les actions du syndicat ?

Le budget climat est un élément d'analyse du budget au regard de l'impact environnemental des dépenses. Il permet de mener une réflexion sur nos dépenses réalisées et d'orienter nos investissements à venir. On peut déjà se féliciter des résultats obtenus entre 2022 et 2023 avec une nette augmentation des dépenses très favorables et une diminution des dépenses défavorables.

2. Quelles décisions ont déjà été prises pour inscrire le Siredom dans une logique de finance verte ?

Nous avons mené des investissements dans le but de diminuer l'enfouissement et d'augmenter le réemploi et la valorisation. Nous signons des conventions avec de nouvelles filières de recyclage ou des associations de réemploi. Il y a aussi les avantages environnementaux de l'Unité de tri des biodéchets dont nous aurons les résultats dans les années à venir.

3. Quels sont les principaux défis à relever pour réduire l'impact écologique de la gestion des déchets ?

Il faut continuer à améliorer le tri et le recyclage, notamment la qualité du tri. On a encore du mal à progresser sur ce point, il y a encore un taux de refus de plus de 30% ce qui engendre un surcoût. Il y a un travail de pédagogie à faire et également des investissements possibles pour améliorer nos chaînes de tri et permettre aux robots de mieux reconnaître les matières.



03 LA MATRICE DES COÛTS, UN OUTIL DE PILOTAGE

DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE DES COÛTS 2024

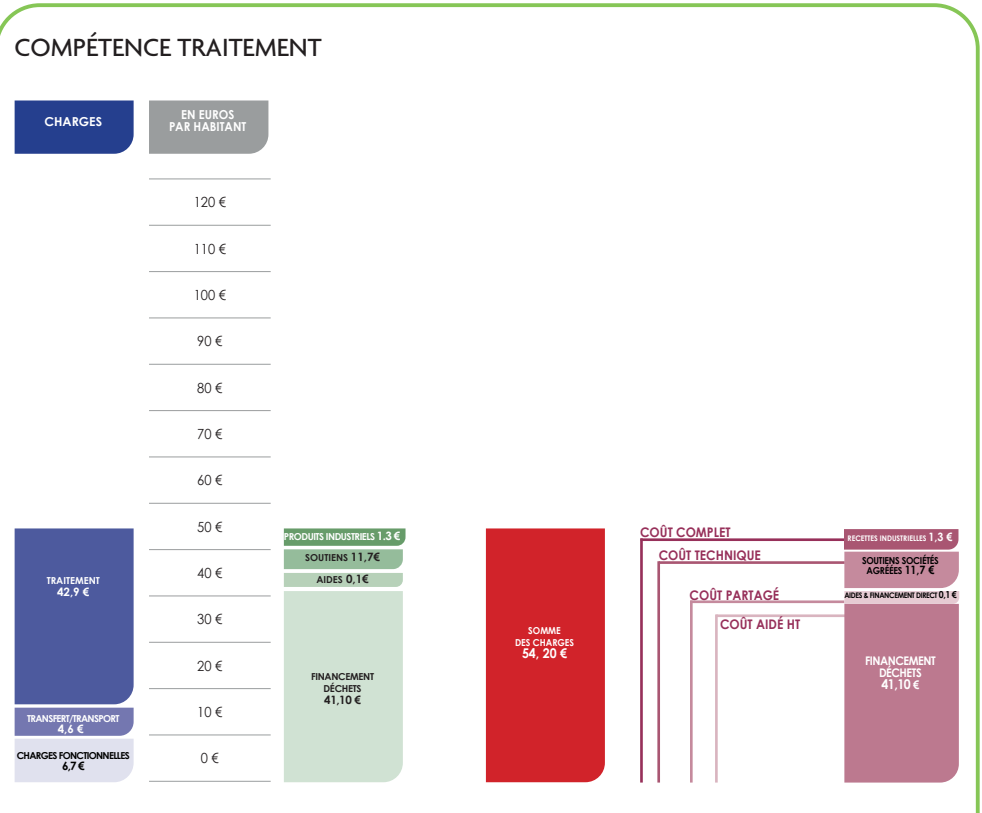
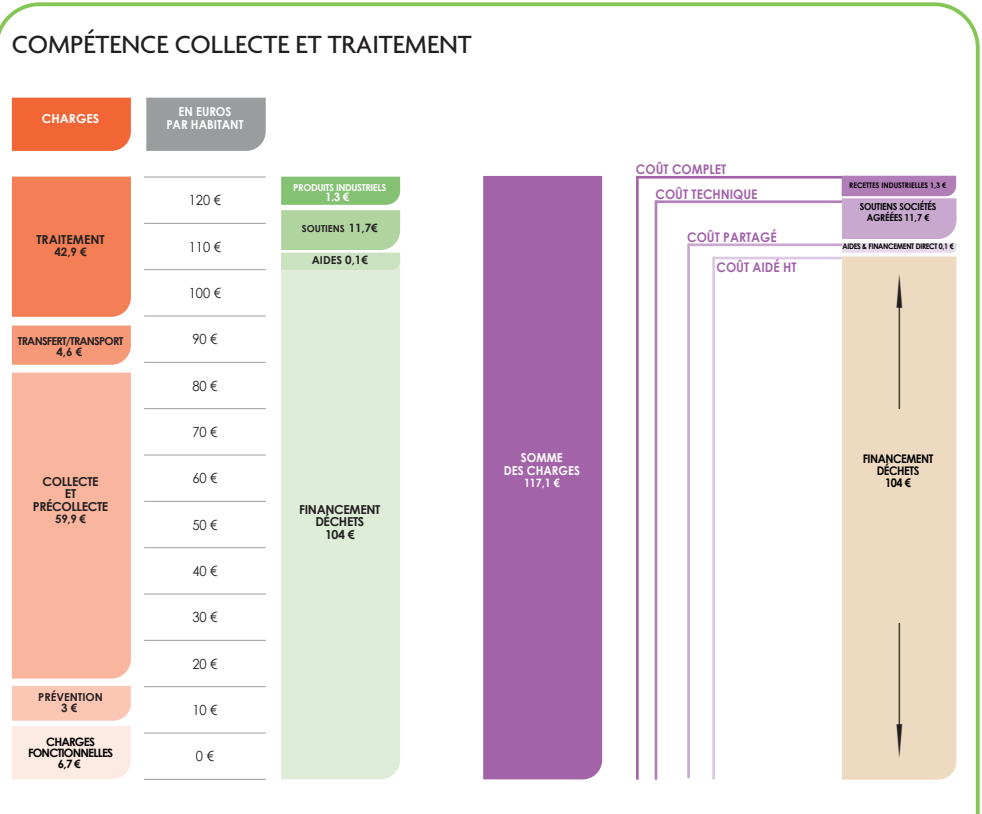
La matrice des coûts de l'ADEME est un outil de référence développé par l'ADEME (Agence de la transition écologique) pour évaluer le coût des déchets et les coûts liés à leur gestion.

Cette matrice attribue les charges et les revenus à différents services de gestion des déchets (coûts de collecte des déchets résiduels, déchèteries, collectes sélectives...) selon des règles garantissant la comparabilité. La diversité des coûts moyens par an et par habitant montre des possibilités d'optimisation tant au niveau des dépenses que des recettes. De nombreux facteurs entrent en jeu, tels que le nombre et l'organisation des services, les quantités de déchets collectés ou les prix de reprise des matériaux.

La matrice des coûts est un véritable outil de pilotage du service public des déchets et permet à chaque collectivité d'analyser son propre fonctionnement, de se situer par rapport aux autres collectivités avec fiabilité et d'identifier des pistes de maîtrise des coûts.



En 2022, le SiREDOM était à 90,9€/hab. de coût aidé quand le coût aidé moyen en Ile-de-France était de 97€/hab.



03 LA BUSINESS INTELLIGENCE :

Mise en place de Power BI pour suivre la collecte et le traitement des déchets au SiREDOM.

La gestion des déchets est une mission essentielle du SiREDOM. Pour améliorer nos processus de suivi de la Data sur la « collecte » et le « traitement », nous avons intégré Power BI, un outil de Business Intelligence performant. Cet outil s'inscrit dans la recherche constante du SiREDOM à optimiser ses opérations.

Compétence "Collecte"

•**Suivi des Tonnages Collectés** : Power BI permet un suivi précis des tonnages par EPCI depuis 2021, au mois le mois, facilitant l'analyse des tendances.

•**Gestion des Coûts** : Il permet également d'avoir une transparence sur les coûts forfaitaires et variables des marchés, permettant une meilleure estimation dans la phase d'estimation budgétaire.

•**Gestion du parc des Bornes d'Apport Volontaire** : Le suivi de l'état du parc des bornes est optimisé.

•**Suivi des Réclamations** : L'outil facilite l'analyse et le traitement des réclamations des usagers, renforçant la réactivité du service.

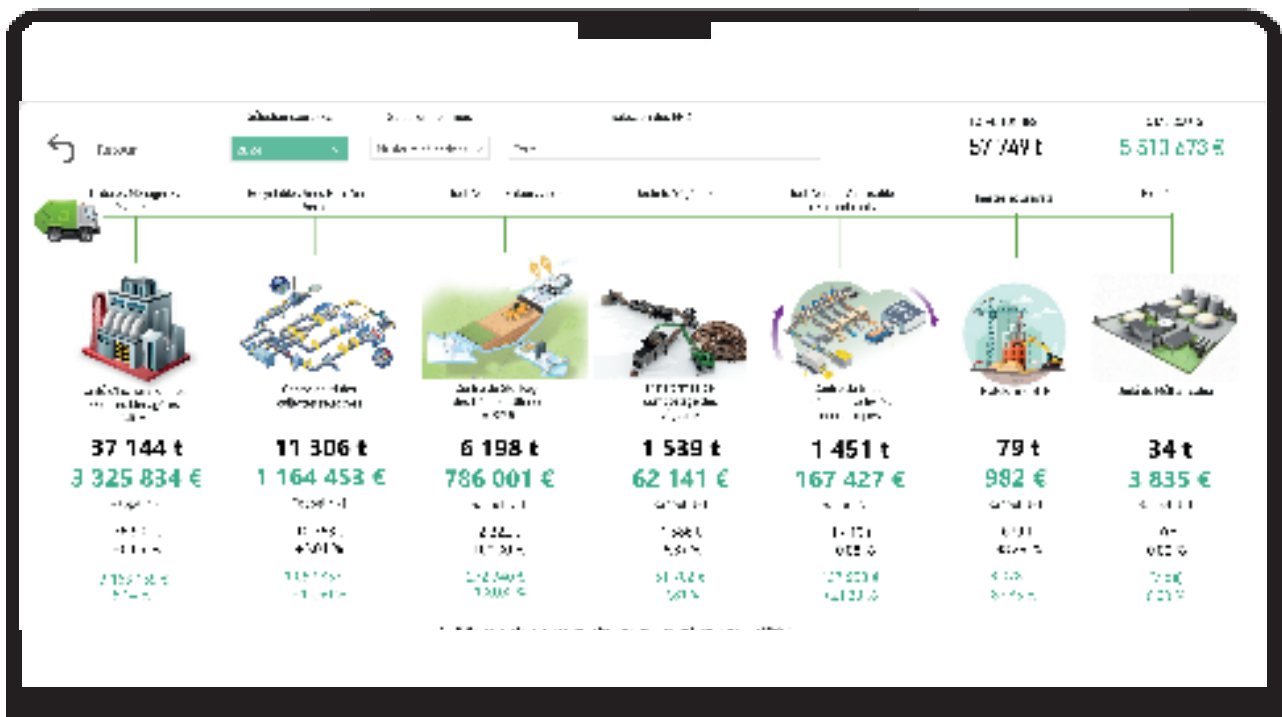
Compétence "Traitement"

•**Suivi des tonnages traités** : Les tonnages traités par EPCI et selon les sites de traitement sont suivis de près, avec une rétrospective là aussi depuis 2021.

•**Caractérisation des déchets** : L'outil aide à mieux visualiser les résultats des caractérisations des collectes sélectives en entrée du centre de tri, améliorant ainsi la compréhension de tous sur les leviers d'action.

•**Soutiens de CITEO** : Le suivi des soutiens de l'éco-organisme sur la partie emballages permet de mieux visualiser les évolutions dans le temps.

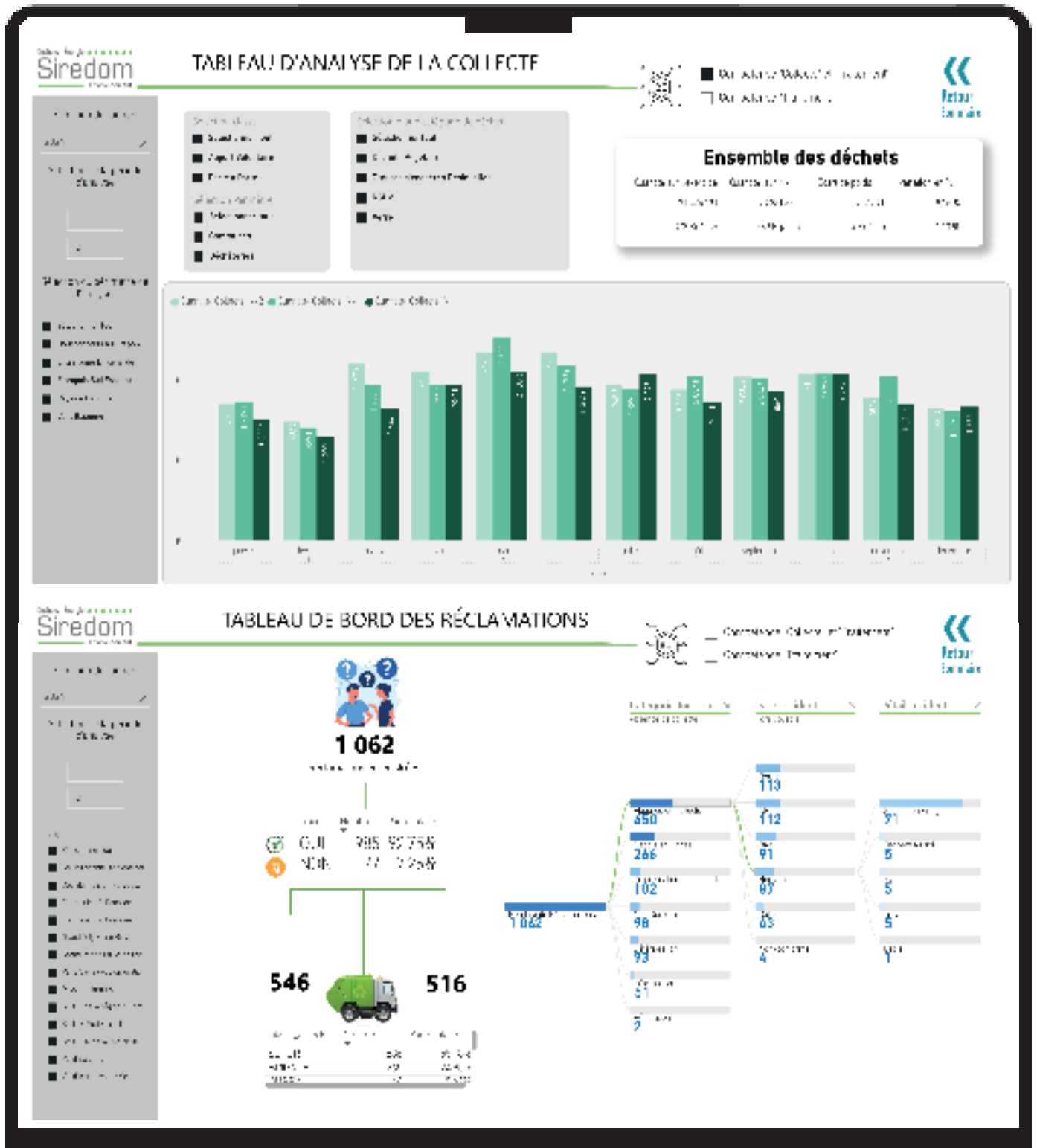
La mise en place de Power BI a nécessité une collaboration étroite entre les équipes. La formation et l'adaptation des outils ont été essentielles pour garantir une adoption réussie. Au quotidien, Power BI améliore la prise de décision grâce à un accès rapide aux données, optimise les processus par l'automatisation des rapports, et renforce la transparence et la communication avec les parties prenantes.



COLLECTE ET TRAITEMENT

En conclusion, l'intégration de Power BI a transformé le travail au quotidien, apportant efficacité et transparence.

Les perspectives d'évolution sont prometteuses, avec une amélioration continue des processus et des outils.



04

Acteur de l'économie circulaire



En avril 2024, le Comité syndical a adopté un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Ce SPASER est obligatoire pour les collectivités dont les achats dépassent les 50 millions d'euros par an, ce qui est le cas du SiREDOM.

Les achats du SiREDOM sont effectués principalement au travers d'une cinquantaine de marchés publics et d'une délégation de service public. Outre, la collecte et le traitement des déchets, ces marchés portent aussi sur les travaux, les prestations d'entretien (espaces verts, assainissement...) et de contrôles obligatoires (sécurité incendie, analyse des eaux etc).

Une démarche participative a été instaurée pour élaborer le SPASER : l'ensemble des services ont été associés à la construction du SPASER notamment dans le cadre de groupes de travail animés par le service marchés publics et l'Agence Déclic. La commission de la transition écologique a également suivi la démarche du diagnostic à la présentation du projet du SPASER.

Le SPASER comporte trois axes (social, environnemental et économique) autour desquels s'articule le plan d'actions pour un achat plus responsable.



AXE 1 / SOCIAL : DES ACHATS INCLUSIFS

◆ **Objectif 1 : Développer l'insertion professionnelle** (personnes éloignées de l'emploi, travailleurs handicapés...).

Exemples d'actions menées par le SiREDOM : marché de collecte des encombrants confié à une structure de l'insertion, achats de fourniture auprès d'ateliers protégés...

Le mot d' Alain LAMOUR

12^e VP du SiREDOM

chargé de la transition écologique



Comment le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2024-2027 du SiREDOM a-t-il vu le jour ?

Au-delà de l'obligation légale pour les collectivités dont le montant d'achat est supérieur à 50 millions d'euros, le SiREDOM souhaite entraîner ses partenaires dans une démarche vertueuse de responsabilité sociale et de transition écologique. Nous avons réalisé ce premier SPASER en trois étapes : un audit des marchés en cours, une formation à destination des services acheteurs, des groupes de travail par thématique d'achat.

Quels engagements concrets ont été pris pour favoriser des achats plus responsables et durables ?

Le plan s'articule autour de trois axes : des achats inclusifs, écologiquement responsables et au service du développement vertueux du territoire. Par exemple, sur l'axe 1, 25 % des marchés et des contrats en cours devront comprendre des dispositions favorisant l'insertion professionnelle. Sur l'axe 3, 60 % des marchés devront être attribués à des PME dans l'Essonne.

Quels ont été les impacts politiques de l'adoption du SPASER sur le territoire et les partenaires du Siredom ?

Le SPASER a donné une impulsion. Il faut maintenant poursuivre les échanges avec les entreprises, le réseau de l'économie sociale et solidaire, les acteurs de l'insertion et les fédérations professionnelles pour progresser et atteindre les objectifs.

◆ **Objectif 2 : Favoriser la performance dans la protection et la formation des salariés** (prévention des risques, formations adaptées et régulières pour une meilleure approche de son métier et des considérations environnementales...).

Exemples : avoir des critères de sélection des prestataires relatifs à la formation de ses salariés sur le tri des déchets, l'écoconduite et à la politique de prévention des risques professionnels menée par l'entreprise.



AXE 2 / ENVIRONNEMENT : DES ACHATS ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

◆ Objectif 1 : Réduire et valoriser les déchets

Exemples : imposer des exigences sur la gestion des déchets de chantier, la diminution des emballages plastiques, la valorisation matière, la valorisation énergétique...

◆ Objectif 2 : Réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie

Exemples : optimisation des circuits de collecte, favoriser des modes de transport alternatifs moins polluants, recourir à des matériels consommant peu d'énergie, acheter de l'électricité verte...



AXE 3 / ÉCONOMIE : DES ACHATS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT VERTUEUX DU TERRITOIRE

◆ Objectif 1 : Favoriser l'accès des structures de l'Économie Sociale et Solidaire, adaptées et/ou d'insertion

Exemples : diffusion des marchés auprès du réseau de l'insertion, partenariat avec des structures en place sur le territoire...

◆ Objectif 2 : Faciliter l'accès des acteurs économiques, dont du territoire, à la commande publique

Exemples : simplifier les réponses aux marchés publics, présenter le programme d'achats du SiREDOM aux PME...

La mise en œuvre du plan d'actions s'étale sur trois ans (2024-2027). Un premier bilan est prévu fin 2025.



L'adoption d'un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est une démarche essentielle pour une gestion durable des déchets, instaurée par la loi et ancrée dans les valeurs du SiREDOM. En effet, il a adopté son premier programme de prévention en 2019.

Ce programme a pour objectif de réduire la production de déchets, de favoriser leur valorisation et de limiter leur impact environnemental. Il implique un engagement de la part du SiREDOM mais également des collectivités locales, des entreprises et des citoyens, dans le but d'améliorer la gestion des déchets et de sensibiliser à l'importance de la réduction à la source.

Le programme de prévention adopté en Comité syndical le 19 décembre 2024 pour la période de 2025-2030.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PLPDMA :

Réduire la quantité de déchets produits

de 15% en 2030 par rapport à 2010

Passer de 562 kg/hab/an à 478 kg/hab/an



Le PLPDMA est conçu pour répondre à plusieurs enjeux cruciaux à travers

7 AXES ET 19 ACTIONS

- ◆ Action 1 : **Mettre en place une démarche d'éco exemplarité au SiREDOM**
- ◆ Action 2 : **Sensibiliser au tri et à la prévention les agents du SiREDOM, des intercommunalités, des communes et les élus**
- ◆ Action 3 : **Accompagner la mise en place d'achat durable (SPASER)**
- ◆ Action 4 : **Accompagner la mise en place d'éco-manifestations**
- ◆ Action 5 : **Développer la redevance spéciale**
- ◆ Action 6 : **Sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les cantines**
- ◆ Action 7 : **Sensibiliser le grand public et les élus à la lutte contre le gaspillage alimentaire**
- ◆ Action 8 : **Mettre en avant des actions au près des commerçants solidaires**
- ◆ Action 9 : **Développer le compostage de proximité**
- ◆ Action 10 : **Aider les communes et intercommunalité à la gestion des déchets végétaux**
- ◆ Action 11 : **Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques**
- ◆ Action 12 : **Accompagner le développement des zones de réemploi en éco-centres en partenariat avec les acteurs du réemploi**
- ◆ Action 13 : **Promouvoir le réemploi, la consigne et la réparation**
- ◆ Action 14 : **Mettre en place des campagnes de récupération des textiles**
- ◆ Action 15 : **Sensibiliser via des animations**
- ◆ Action 16 : **Création de jeux en prêt**
- ◆ Action 17 : **Promouvoir l'utilisation d'objets réutilisables**
- ◆ Action 18 : **Sensibiliser les entreprises et les professionnels du BTP**
- ◆ Action 19 : **Sensibiliser et former les élus et professionnels à la réglementation.**

Il vise donc à encourager la **réduction des déchets à la source**, à travers des actions de sensibilisation et d'éducation aux achats et à la consommation responsables, à la réutilisation des produits, à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore la promotion de la réparation plutôt que du remplacement.

Un autre volet majeur du PLPDMA est la **gestion et la valorisation des déchets**. L'objectif est de maximiser les possibilités de recyclage et de compostage, tout en minimisant l'enfouissement et l'incinération. Ainsi, le SiRE-DOM va renforcer la collecte des gros producteurs, la mise à disposition de composteurs individuels et collectifs et la mise en place progressive de zones de réemploi en déchèteries pour encourager les citoyens à recycler efficacement.



Enfin, l'adoption d'un PLPDMA est une opportunité de **renforcer la coopération entre les acteurs locaux** (élus, entreprises, professionnels du BTP, citoyens, scolaires)

pour que chacun prenne conscience de son rôle dans la gestion des déchets. À travers la mise en œuvre de ce plan, le SiREDOM souhaite promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement (jardinage, éco-manifestations, sensibilisation via des jeux...).



Ainsi, le PLPDMA est bien plus qu'un simple cadre réglementaire : il représente, pour le SiREDOM, une **démarche proactive pour encourager une meilleure gestion des déchets**, et ce, à tous les niveaux de la société. Le SiREDOM participe ainsi activement à la transition écologique et au bien-être des générations futures.



RÉEMPLOI DANS LES ÉCOCENTRES

Le SiREDOM travaille en partenariat avec les acteurs locaux du réemploi pour collecter et réemployer des objets en déchèteries. Cette solution écologique et solidaire permet de donner une seconde chance à des objets qui auraient été jetés ou recyclés.

Durant la journée, les associations récupèrent des objets et sensibilisent les usagers. A la fermeture, ils repartent avec les objets collectés pour qu'ils soient vendus, recyclés et upcyclés.

En tant qu'acteur de l'économie circulaire, le SiREDOM souhaite développer la création d'espaces réemploi en déchèterie afin de favoriser la récupération et la restauration des objets pour faire durer les produits plus longtemps.

Ainsi, si le lieu le permet, chaque déchèterie qui sera réhabilitée sera équipée d'un espace réemploi.

Dans ces zones de réemploi, les usagers pourront donner les objets à réutiliser à l'agent présent. Ils seront identifiés et référencés avant d'être enlevés par les acteurs du réemploi partenaires.

15 tonnes ont été collectées en réemploi en 2024



Voici un bilan 2024 des partenariats conclus par le SiREDOM et des tonnages ainsi détournés.

ASSOCIATIONS RECYCLERIES	ÉCOCENTRES CONCERNÉS	BILAN 2024
	Vigneux Montgeron 1 fois par mois	4t dont près de la moitié des textiles DEEE et livres
	Milly-la-Forêt Tous les samedis matin	2t dont une majorité de meubles, appareils électriques et livres (de mai à décembre 2024)
	Milly-la-Forêt 4 fois en 2024	De nombreux outils thermiques pour former les apprentis
	Le Coudray Montceaux	1,35 tonnes d'articles de sport et loisirs collectées grâce au caisson réemploi. Depuis 2024 collectés dans le cadre de la REP.
	Vert-le-Grand	15 vélos et quelques appareils ménagers collectés sur 3 dates / 42 vélos réparés et remis aux habitants dont 10 avec le dispositif 10h de bénévolat.
	Saint-Michel-sur-Orge	environ 100kg avec unité centrale, moniteur, TV et divers accessoires informatiques
	Sainte-Geneviève-des-Bois Dourdan	2,6 t collectées
	Briis-sous-Forges	63 000 contenants collectés dans 35 points de collectes.
	Briis-sous-Forges	4,8t collectées dont près de la moitié de meubles et 40% de matériaux

NOUVEAUTÉS EN DÉCHÈTERIES

LES CHIFFRES CLÉS EN 2024

Nombre de déchèteries : 27

Population desservie : 945 548 hab

(dont la commune de Chilly-Mazarin qui a accès aux déchèteries du SiREDOM par convention).

Fréquentation (nombre de passages) :

900 683 passages dont 96,9% par des particuliers.

Tonnages de déchets collectés sur l'année : 108 285 tonnes.

Répartition des tonnages par déchets

Les inertes et les gravats	28 037 tonnes
Le valorisable	23 788 tonnes
Les végétaux	23 066 tonnes
L'enfouissable	10 782 tonnes
Les DEA	8 472 tonnes
Les Ferrailles	4 181 tonnes
Les DEEE	3 134 tonnes
Les plâtres	2 439 tonnes
Les cartons bruns	1 465 tonnes
Le bois	1 267 tonnes
Le verre	473 tonnes
Les DDS	442 tonnes
Les papiers et emballages hors verre	254 tonnes
Les pneumatiques sans jantes	218 tonnes
Les huiles minérales	184 tonnes
Les pneumatiques avec des jantes	55 tonnes
Les huiles végétales	21 tonnes
Les Ordures Ménagères Résiduelles	7 tonnes
Les extincteurs et bouteilles de gaz	14 259 unités

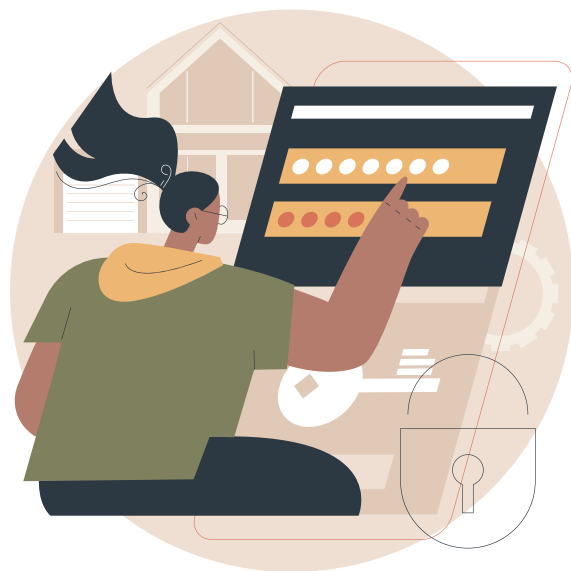
Les gravats, valorisables et déchets végétaux représentent près de **70 % des tonnages collectés** (contre 68% en 2023). Par contre, les enfouissables sont passés de près de 17% des tonnages collectés en 2023 à **10% en 2024**.

MISE EN PLACE D'UN COMPTE USAGER

Fort de ses plus de 900 000 passages par an et de ses 350 000 comptes en service, le SiREDOM a souhaité se doter d'un logiciel de gestion pour ses badges d'accès.

Ce logiciel permet aux usagers particuliers, un suivi de leur passage et à nos collectivités adhérentes, un contrôle plus fin d'utilisation des badges en service par le dépôt d'un justificatif de domicile lié au compte usager.

Début 2024, le SiREDOM a formé plus de 40 personnes pendant trois sessions en plénière avec les collectivités adhérentes qui se sont déroulées au siège du SiREDOM. De plus, une vingtaine de formations ont également été dispensées sur site à la demande des communes éloignées du siège.



En parallèle, le SiREDOM a dédié un agent qui accompagne et contrôle la validité des justificatifs fournis et à la mise en place avec les collectivités adhérentes, des règles de validation et de transmission des cartes.

C'est ainsi qu'au 1^{er} juillet 2024, l'ensemble des comptes clients particuliers avec leurs badges associés a basculé sur « ÉCOCITO ».

Cette migration est transparente pour les usagers puisque les badges restent actifs. Les nouveaux usagers du territoire du SiREDOM souhaitant se voir délivrer un badge d'accès en déchèterie doivent créer un compte sur ÉCOCITO en fournissant les pièces justificatives.

<https://www.siredom.com/portaildecheteries/>



Ces collectivités valident la création des comptes écocito et délivrent les badges.



Pour les autres collectivités, le SiREDOM valide la création des comptes et les collectivités délivrent les badges.

MISE EN PLACE DU PRÉPAIEMENT POUR LES PROFESSIONNELS

Depuis le 1^{er} juillet 2024, le SiREDOM a mis en place pour ses **3000 usagers professionnels**, le prépaiement ainsi que des nouveaux badges afin de leur faciliter l'accès aux déchèteries.

Ce mode de paiement permet aux usagers professionnels qui utilisent les déchèteries du SiREDOM de créditer leur compte avant de venir déposer leurs déchets.

Chaque professionnel peut donc désormais récupérer ses factures et suivre l'évolution de ses dépôts en temps réel afin de facturer ses clients avec des données correctes.

Le prépaiement a pour intérêt **d'améliorer le taux de recouvrement et d'alléger la charge de travail des agents de la régie.**

Depuis la mise en place du prépaiement (1^{er} juillet au 31 décembre 2024), 475 K€ ont été perçus.

05

Sensibiliser
et former
pour un monde
plus responsable



05 LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Le SiREDOM était présent lors de ces manifestations :

- 25 mai : Essonne verte à Fontenay-les-Briis
- 3 juin : journée environnement à Fontenay-lès-Briis
- 8 juin : salon santé, mieux être et prévention à Dourdan
- 10 septembre : Essonne sur l'eau à Breuillet

Prêt d'expositions et de jeux

Le SiREDOM met des expositions et jeux à disposition de toutes les organisations de son territoire afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la gestion des déchets, de la tri et au recyclage et à la réduction des déchets. Ces outils pédagogiques encouragent l'adoption de modes de consommation plus durables grâce au réemploi, au tri ou au compostage.

Bilan 2024

- ◆ Exposition prévention des déchets : 2 réservations
- ◆ Exposition "le tri on s'y met tous" : 6 réservations
- ◆ Exposition le compostage individuel : 3 réservations
- ◆ Le jeu de l'arbre : 1 réservation
- ◆ Le loto des gestes simples : 3 réservations

Pour emprunter une exposition, il suffit de remplir le formulaire de réservation en ligne. Ces outils sont à la disposition de toutes les structures de notre territoire : mairies, bibliothèques, établissements scolaires, associations et centres de loisirs. La durée maximale du prêt est de 15 jours. Le retrait et le retour des outils pédagogiques sont à effectuer par vos soins au siège du SiREDOM.

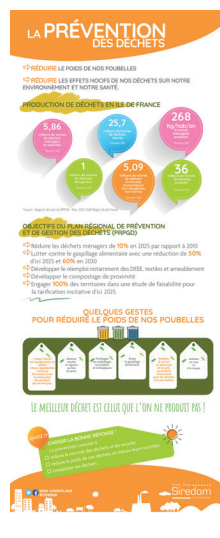
Animations scolaires

Le SiREDOM propose des animations scolaires pour sensibiliser les enfants du CP au CM2 à la réduction de leurs déchets. Ces ateliers s'inscrivent dans le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et sont destinés aux écoles des 31 communes où, le SiREDOM exerce la compétence collecte.

Ainsi, pour le compte du SiREDOM, de janvier à juin, la recyclerie du Gatinais a dispensé les animations sur le tri et le remploi et l'association CPN Val de Seine, celles sur le gaspillage alimentaire et le compostage. De septembre à décembre 2024, l'association Ose Zéro déchet est intervenue sur les 3 thématiques proposées.

Thématique	TOTAL	NB enf	CAESE	CCDH	CCPL	CCVE
Tri et remploi	21	524	3	8	9	1
Gaspillage alimentaire	20	463	0	8	11	1
Compostage	25	577	1	9	13	2
TOTAL	66	1564	4	25	33	4

En 2024, 66 animations ont été dispensées à 1564 enfants du territoire de collecte.



ATELIERS COMPOSTAGE

Dans le cadre de l'action compostage du PLPDMA, notre maître composteur a réalisé **38 ateliers de sensibilisation au compostage** et ainsi transmis à **780 personnes** toutes les bonnes pratiques du compostage.

Durée de l'atelier : 2 heures

EPCI	ATELIERS DE COMPOSTAGE
CAESE	3
CCDL	9
CCPL	24
CCVE	0
Personnel du SiREDOM	2
TOTAL 2024	38

Composteurs distribués en 2024

Composteurs individuels fournis et distribués majoritairement à l'issue des ateliers.

EPCI	COMPOSTEURS PLASTIQUES	BIOSEAUX
CCVE	28	15
CAESE	0	0
CCDH	274	0
CCPL	480	480
TOTAL	782	495

En 2024, nos agents ont participé à la mise en place de **2 lieux de compostage collectifs** : ESAT et gendarmerie de Dourdan.

Cette pratique consiste à regrouper les déchets alimentaires des utilisateurs avec les déchets de jardin pour qu'ils compostent et soient transformés par des micro-organismes en amendement afin de fertiliser les sols et les jardins locaux. Le compostage collectif limite le transport des déchets et favorise une gestion durable des ressources.



Visites de déchèteries

Le SiREDOM répond à toutes les demandes de visites de déchèteries à destination des scolaires. Avec **5 visites**, **96 enfants ont été sensibilisés** aux bons gestes de tri et au recyclage des déchets pour une consommation responsable et une préservation de notre planète.

Les visites s'effectuent avec une classe ou un groupe d'environ 25 enfants et dure environ 1 heure. Pour des raisons de sécurité, elles sont organisées les jours de fermeture de la déchèterie ou le matin de 9h à 10h avant l'ouverture au public.

Vous pouvez faire une demande en envoyant un mail à prevention@siredom.com en précisant vos nom, prénom et écocentre souhaité. Nous vous rappellerons pour convenir d'une date.



MODERIS LE JEU

Un jeu innovant en réalité virtuelle

Le jeu MODERIS, développé pour le SiREDOM, est **une expérience immersive en réalité virtuelle** conçue pour sensibiliser les collégiens, les enfants des services jeunesse et des centres de loisirs des communes, à la gestion des déchets.

Composé de 3 missions, ce jeu fait découvrir aux enfants qu'en menant une action collective, ils peuvent sauver la planète MODERIS ensevelie sous les déchets.

Ils trieront en réalité virtuelle un maximum de cube-déchets par nature : biodéchets, verre, recyclables et incinérables. Ensuite ils vont assister les machines du centre de tri en séparant les cartons, papiers, emballages en plastique et en métal à l'aide du joystick. Enfin, dans l'usine d'incinération, ils produiront de la chaleur et de l'électricité.

La reconstruction des bâtiments de la planète est possible par l'action conjointe des 4 joueurs car elle a besoin de biodéchets, verre, matière recyclée, chaleur et électricité.

86 animations ont ainsi été réalisées pour 2 664 enfants et adolescents.



VISITE DU CITD

Dans le cadre de la délégation de service public, SERIVEL, filiale de SEMARDEL et exploitant du CITD propose des visites de l'écosite de Vert-le-Grand/Echarcon.

Le circuit de visite comprend : la découverte des camions de collecte roulant au biogaz, la plateforme d'enfouissement, l'usine d'incinération et le centre de tri des emballages et papiers du CITD.

En 2024, 77 visites ont permis à 436 visiteurs de découvrir ce site de 150 hectares dédiés à la valorisation des déchets. Une opportunité de comprendre comment des hommes et des femmes travaillent au quotidien pour répondre aux enjeux de gestion des déchets sur notre territoire.

La visite s'effectue par groupe de 8 personnes maximum, majeures. D'une durée d'environ 2h30, elle nécessite une bonne condition physique.

Avec l'ouverture de l'unité de tri des biodéchets du SiREDOM et le méthaniseur de SEMARDEL, de nouveaux parcours de visites vous seront proposés à partir de fin septembre 2025.



06

Collecter mieux
Valoriser plus



Territoire à compétences collecte.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le SiREDOM exerce la compétence collecte et traitement pour le territoire suivant : 5 communes de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne (Authon-La-Plaine, Chatignonville - Mérobert - Plessis-Saint-Benoist - Saint-Escobille), la Communauté de Communes du Dourdannais, la Communauté de Communes du Pays de Limours et 1 commune de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (Leudeville).

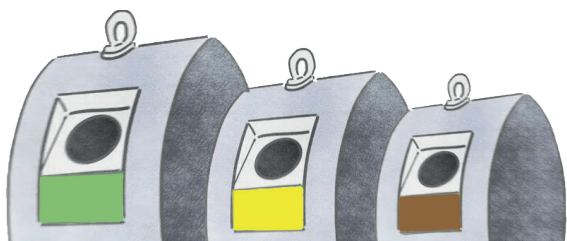
Ce territoire regroupe **31 communes** et compte **57 598 habitants**.

Arrêt de la collecte des BAV hors Hurepoix.

Dans le même temps, à l'issue du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et conformément aux échanges avec la Préfecture de l'Essonne sur les suites données à ce rapport, **le SiREDOM a décidé de cesser toute activité de collecte en dehors de son territoire relevant de la compétence collecte et traitement à la fin de la période ferme de son accord-cadre de collecte, soit au 1^{er} juin 2024.**

Le SiREDOM a donc transféré aux adhérents exerçant la compétence collecte, le parc des bornes d'apport volontaire dont il était propriétaire sur leur territoire. Ces transferts ont eu lieu pour les adhérents suivants : Coeur d'Essonne Agglomération, Grand Paris Sud, la CA Val d'Yerres Val de Seine, la CA Paris Saclay, l'EPTI2 - Grand-Orly Seine-Bièvre, le SMICTOM de Fontainebleau, la CA de l'Étampois Sud Essonne (pour la commune d'Étampes), la CC du Val d'Essonne, le Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes, le SIRTOM Sud Francilien.

A compter du 1^{er} juin 2024, le SiREDOM n'assure donc plus de prestations de collecte et de gestion des bornes d'apport volontaires sur les territoires où il n'exerce que la compétence traitement.



Le mot de Pascal SIMONNOT
4^e VP du SiREDOM
chargé du SIRTOM Sud Francilien



1. Comment a été décidé l'arrêt de la collecte des Bornes d'Apport Volontaire hors Hurepoix ?

La décision d'arrêter la collecte des Bornes d'apport volontaire en dehors du territoire de collecte a été prise à la suite du rapport à la Cour Des Comptes. En effet, la gestion des plateformes est liée à la compétence collecte et pas à la compétence traitement.

Une consultation a été réalisée pour le SIRTOM, le SEDRE et la Communauté de Communes du Val d'Essonne grâce, notamment, aux documents préparés par le SiREDOM. Ainsi, la transition s'est faite sans difficulté à partir du 1^{er} juin 2024.

2. Quels impacts a eu l'évolution du territoire de collecte sur l'organisation et les services proposés aux communes concernées ?

Pour le SIRTOM, chaque commune se charge de l'entretien des bornes et un agent d'entretien du syndicat sud Francilien intervient pour les réparations quand les mairies en font la demande. La collecte est assurée par la Semaer.

QUELQUES CHIFFRES

31 communes et 57 598 Hab.

21 515 t collectées

réparties comme suit :

- 11 584 t d'OMr
- 3 471 t d'emballages et papiers
- 1 602 t d'emballages en verre
- 4 712 t de déchets végétaux
 - 41 t d'encombrants
- 106 t de déchets issus des déchèteries
- 377 bornes d'apport volontaire dont :
 - 65 pour les OMr
 - 168 pour les emballages et papiers
 - 144 pour les emballages en verre
- 674 bacs de collectes sélectives livrés

BILAN INCINÉRATION

RÉSEAU DE CHALEUR

L'usine d'incinération du SiREDOM a traité environ 249 000 tonnes d'ordures ménagères en 2024 (233 000 t. en 2023) avec un taux de disponibilité de près de 92%.

Équipée de deux lignes dotées chacune d'une chaudière et de 2 groupes turbo-alternateur, l'incinération des déchets permet de produire de l'électricité et de la chaleur.

Cette chaleur alimente le réseau de chauffage urbain d'Évry-Courcouronnes.

En 2024, l'usine a produit :

- 162 GWh thermiques ce qui représente la consommation de plus de 48 000 foyers par an ;
- 101 GWh électriques, dont 27,5 GWh ont été auto-consommés pour le fonctionnement de l'usine. Cette auto-consommation a augmenté par rapport à 2023 notamment du fait du raccordement en cours d'année 2024 de la seconde ligne de tri.

La chaleur produite est une énergie renouvelable, et à cet effet, elle permet de réduire le coût du chauffage auprès des habitants en bénéficiant.

L'usine d'incinération du SiREDOM a des rejets d'oxydes d'azote (NOx) nettement inférieurs à la norme.

Rejets NOx
SiREDOM
52 mg /Nm³

VS

Norme NOx
80 mg /Nm³



06

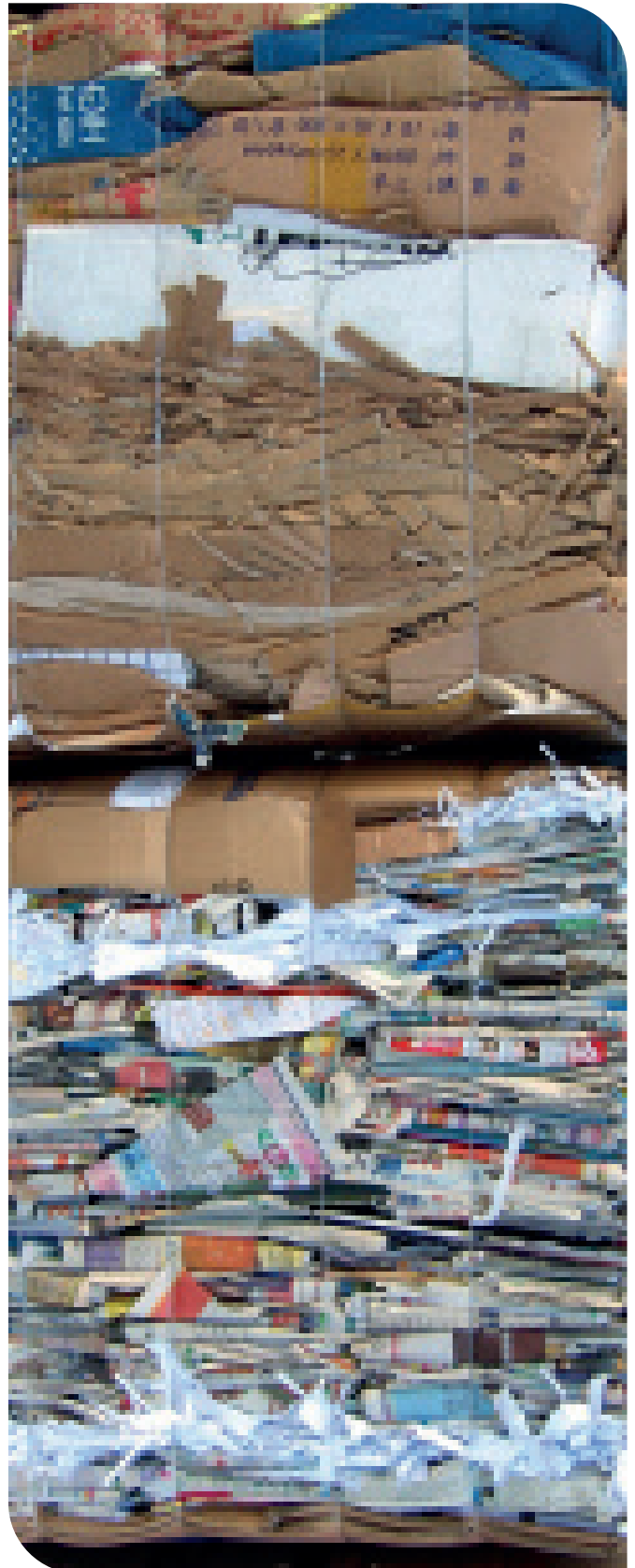
BILAN CENTRE DE TRI RECYCLAGE MATIÈRES

Le centre de tri des emballages ménagers et papiers du SiREDOM, constitué de 2 lignes d'une capacité annuelle totale de 90 000 tonnes, traite la quasi-totalité des collectes sélectives du département de l'Essonne et une partie de celles du Val-de-Marne (RIVED).

Les collectes sélectives du SiREDOM :

- 48 861 t d'emballages (hors verre) et papiers ;
- 17 702 t d'emballages en verre.

Avec un taux de refus des collectes sélectives en augmentation en 2024 (29,6% contre 26,3% en 2023), ce sont **plus de 31 300 tonnes** d'emballages (hors verre) et papiers qui ont été envoyés vers les filières de recyclage.



06 LES ÉCO-ORGANISMES & FILIÈRES REP

Responsabilité Élargie des Producteurs

Un éco-organisme est une société de droit privé dotée d'une mission d'intérêt général. Dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), **les éco-organismes doivent prendre en charge la fin de vie des produits** que leurs adhérents mettent sur le marché. Les éco-organismes reçoivent un agrément par décret ministériel pour une durée limitée et reconductible : ils sont soumis à des obligations de moyens et de résultats. Ils sont financés par l'écocontribution, versée par les entreprises adhérentes.

L'article L541.10 du code de l'environnement et la loi AGEC définissent les filières et les obligations des éco-organismes. Depuis l'adoption de la loi AGEC, il existe près de 25 filières REP. Le SiREDOM a signé des conventions avec de nombreux éco-organismes (voir logos ci-contre).



Pour les écocentres, le SiREDOM a également conclu, des conventions avec d'autres éco-organismes qui collectent et traitent les déchets de leur filière sans contrepartie financière : ALIAPUR (pneus), COREPILE (piles), CYCLEVIA, (huiles minérales) et ECOSYSTEM (lampes). Ces éco-organismes apportent également un accompagnement sur la mise en place des consignes de tri.

En parallèle, le SiREDOM, dans l'attente de la mise en place de nouveaux éco-organismes dédiés, a contractualisé avec des sociétés qui collectent et traitent également sans contrepartie financière : QUADRA (huile alimentaire), PRINTERRE (cartouches d'encre), RECYCLM (radiographies) et ECO2PR (polystyrène) sur 2 écocentres.



Liste et financements résultants :

ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS	FILIÈRES	2023	2024
CITEO	Emballages Ménagers	8 292 263 €	9 570 070€ *
	Papiers graphiques ménagers	534 462 €	522 170€
écomobilier	Déchets d'éléments d'ameublement (issus des encombrants)	440 816 €	-
	Déchets d'éléments d'ameublement, les jeux, les jouets et les articles de bricolage et jardin non thermique (issus des déchèteries)	234 835 €	Acompte sur les soutiens 2024 en attente de régularisation de la part d'Ecomaison 100 585 €
EcoLogic	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)		226 959 €
	Article de Bricolage et Jardinage (ABJ) thermique	188 279 €	10 800 €
	Article de Sport et Loisirs (ASL)		12 412 €
ECO DDS	Déchets diffus Spécifiques ménagers (DDS)	70 227 €	73 519 €
	Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ) non thermique		
TOTAL		9 846 269 €	10 516 515€

* Données estimées

07

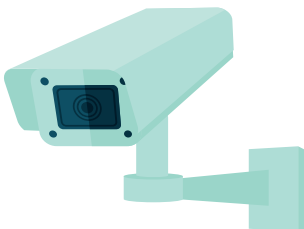
Des projets
ambitieux



PLAN DE PROGRAMMATION DES TRAVAUX EN DÉCHÈTERIE

Vidéo-protection

À la suite du succès de l'expérimentation de la mise en place de la vidéo-protection sur la déchèterie de Ste-Geneviève-des-Bois en 2023, trois autres sites ont été équipés en 2024 : St Michel-sur-Orge, Ris-Orangis et Corbeil-Essonne. Depuis ces installations et grâce au travail de l'astreinte sécurité avec les services de police et de gendarmerie, les intrusions ont quasiment cessé. Les agents valoristes peuvent ainsi arriver le matin sur les sites sans être inquiets de retrouver leurs locaux cassés, en désordre et sales. Sur 2025, une dizaine de sites supplémentaires devraient être équipés.



Travaux en déchèteries en 2024

◆ Milly-la-Forêt

Afin de renforcer la sécurité des usagers et des agents, une zone de stockage a été créée plus structurée et une nouvelle alvéole est mise en place à côté de celle du compost qui accueille du BRF depuis le 1^{er} avril 2025 (futur marché traitement).

Le local des gardiens est complètement refait (cuisine, vestiaire, salle de douche...) et une zone DEEE et DDS complètement couverte a été créée. Nous avons profité de ces travaux pour changer l'électroménager et le mobilier mis à disposition des agents.

Les bavettes au bord des quais ont été adaptées afin que les déchets tombent mieux dans les bennes et ainsi éviter aux déchets de tomber entre la benne et le quai.

◆ Dourdan

Le local des gardiens a été complètement rénové (cuisine, vestiaire, salle de douche...) et l'électroménager et le mobilier (table, chaise, mobilier de rangement) sont renouvelés.

Le conteneur DDS a également été changé pour offrir une plus grande capacité d'accueil des produits dangereux avec une rétention adaptée.

◆ Saint-Chéron

Le local des gardiens à l'intérieur (cuisine, vestiaire, salle de douche...) et à l'extérieur (peinture, isolation, ...) a lui aussi, été refait. L'électroménager et le mobilier (table, chaise, mobilier de rangement) ont complètement été changés. L'enrobé du haut de quai a été repris pour éviter la rétention d'eau sur le quai.

Le conteneur DEEE a été repeint et le conteneur DDS a été changé pour offrir une plus grande capacité d'accueil des produits dangereux avec une rétention adaptée.



◆ Briis-sous-forges

Le local des gardiens (cuisine, vestiaire, salle de douche...) a été refait. L'électroménager et le mobilier (table, chaise, mobilier de rangement) ont été changés.

◆ Ris-Orangis

À la suite d'une intrusion qui a causé des dégâts très importants, la sécurisation du local gardien et des locaux DDS a été complètement refaite et par la même occasion les murs intérieurs de la loge gardien ont été repeints. Un conteneur DEEE supplémentaire a été installé permettant un meilleur stockage des gros articles électroménagers

◆ Saint-Germain-les-Arpajon

Tout comme Ris-Orangis, une intrusion a eu lieu sur le site engendrant des dégâts très importants. La sécurisation du local gardien ainsi que des locaux DDS et DEEE a été considérablement renforcée.

◆ Noisy-sur-École

Le site a repris ses activités le 4 mars 2025, après plus de deux ans de fermeture et d'importants travaux de rénovation visant à remettre à neuf une plateforme devenue risquée pour les utilisateurs. Avant sa réouverture, la peinture extérieure de la loge a été refaite et la loge a été réaménagée pour un meilleur confort des agents.



◆ Moigny-sur-École

Le mobilier et l'électroménager ont été changés sur ce site également.

Conteneurs Articles de Sport et Loisirs (ASL)

Sur une dizaine de déchèteries, des conteneurs roses de 10 m² ont été installés, en partenariat avec l'éco-organisme Ecologic en charge de cette REP sur notre territoire.

Travaux à venir

2025

Réhabilitation de la déchèterie de Vigneux

- Mise aux normes avec création d'un bassin de rétention des eaux de pluie
- Réhabilitation du local gardien avec mise en place de la vidéo-protection
- Création d'une zone de réemploi de 72 m² où les usagers seront invités à déposer les objets dont ils souhaitent se débarrasser pour leur donner une seconde vie dans des Ressourceries partenaires du SiREDOM (Fabrique à Neuf).
- Mise en place de la vidéo-protection



Reconstruction de la déchèterie de Saclas

- Construction d'un quai modulo-béton 9 bennes
- Création d'une zone de réemploi de 50 m² sous le quai où les usagers seront invités à déposer les objets dont ils souhaitent se débarrasser pour leur donner une seconde vie dans des Ressourceries partenaires du SiREDOM
- Mise en place de la vidéo-protection

2025-2026

- Réhabilitation de la déchèterie de Morangis
- Reconstruction de la déchèterie de Ballancourt (études en 2025 - travaux en 2026)

2026

- Réhabilitation de la déchèterie d'Athis-Mons
- Réhabilitation de la déchèterie d'Égly

2026-2027

- Création d'une nouvelle déchèterie à Épinay-sur-Orge sous réserve de mise à disposition d'un terrain.



Le mot de Gautier CONAN 5^e VP du SiREDOM chargé des Écocentres



1. Quels sont les avantages du portail Ecocito pour les particuliers du territoire ?

Grâce au portail Ecocito, les particuliers peuvent obtenir un badge d'accès. Ce nouvel outil permet ainsi d'améliorer la gestion des écocentres, de normaliser les modalités d'accès et de favoriser un contact direct avec les habitants du territoire.

2. Comment le prépaiement a amélioré le service pour les professionnels ?

Ce nouveau service permet aux professionnels d'anticiper les paiements et d'obtenir automatiquement les documents de facturation. C'est un gain de temps pour les entreprises et le Syndicat avec moins d'échanges papiers et une gestion plus fluide. Le SiREDOM offre ainsi un service modernisé, dématérialisé et simplifié qui permet une interaction entre les professionnels et le syndicat.

3. Quelles sont les dates à retenir en 2025 pour les 27 écocentres du réseau SiREDOM ?

La déchèterie de Vigneux-sur-Seine a rouvert fin mai. C'est désormais le premier écocentre 100% valorisation avec, notamment, une zone de 72m² dédiée au réemploi. La déchèterie de Saclas a également été réhabilitée avec une nouvelle plateforme, car la précédente n'était plus aux normes. Pour nos deux plus gros écocentres, Ballancourt et Morangis, des études de faisabilité et des mises en marché sont prévues courant 2025 pour de prochains travaux.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'UNITÉ DE TRI DES BIODÉCHETS

Le jeudi 26 septembre 2024, Olivier THOMAS, président du SiREDOM a posé la 1^{ère} pierre de l'unité de tri des biodéchets sur l'écosite à Vert-le-Grand/Écharcon avec Bernard SPROTTI, président du conseil d'administration de SEMARDEL et Thierry MARAIS, maire de Vert-le-Grand.



Cet équipement va permettre aux collectivités adhérentes du SiREDOM de proposer à leurs habitants, une solution simple et écologique de tri à la source des biodéchets. Ce chantier est mis en œuvre par SERIVEL, filiale de SEMARDEL dans le cadre de la DSP (Délégation de Service Public) du Centre Intégré du Traitement des Déchets.

La construction de cette unité de tri robotisée vient compléter les démarches engagées par le syndicat en faveur de l'environnement et de l'économie circulaire ; un geste simple, pas de tournées de collecte ni de camions supplémentaires en circulation donc pas d'émission supplémentaire de gaz à effet de serre.

A l'issue du tri sur cette nouvelle installation, les biodéchets seront dirigés vers le méthaniseur de SEMARDEL situé à quelques centaines de mètres et seront transformés en biogaz et en amendement organique pour l'agriculture. Les ordures ménagères résiduelles continueront à alimenter l'incinérateur du SiREDOM qui lui-même alimente le réseau de chaleur d'Évry-Courcouronnes et le réseau électrique d'Énedis.

La fin du chantier de cette unité de tri et sa mise en route effective sont prévues au 1^{er} juillet 2025. Elle sera en capacité de trier 97 104 tonnes de mélange ordures ménagères/biodéchets grâce à deux lignes de tri équipées chacune d'une arche de vision couplée à 3 robots.

Depuis la décision de construction de cette unité de tri, davantage d'adhérents du SiREDOM ont souhaité offrir ce service à leurs habitants. De ce fait, les tonnages projetés excédaient la capacité initiale de la tranche 1 ce qui a amené le SiREDOM à envisager la construction d'une troisième ligne dans un nouveau bâtiment pour répondre aux besoins du territoire.

Cette nouvelle construction constituera une deuxième tranche de l'unité de tri et sera d'une capacité annuelle de 48 552 tonnes (une seule ligne de tri). Elle sera également conçue pour pouvoir accueillir, le cas échéant, une quatrième ligne de tri, doublant sa capacité annuelle. La nouvelle ligne de tri prévue dans la tranche 2 fonctionnera selon les mêmes règles que celles de la tranche 1. Construite en 2025, elle sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2026.

L'inauguration de l'unité de tri des biodéchets aura lieu vendredi 26 septembre 2025.



Le mot de Olivier CORZANI - Maire de Fleury-Mérogis

6^e VP du Cœur d'Essonne Agglomération en charge de la valorisation des déchets
2^e VP du SiREDOM chargé des énergies renouvelables et des biodéchets.



1. Quels enseignements avez-vous tirés de l'expérimentation de la collecte biflux des biodéchets et des ordures ménagères menée en 2022 sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération ?

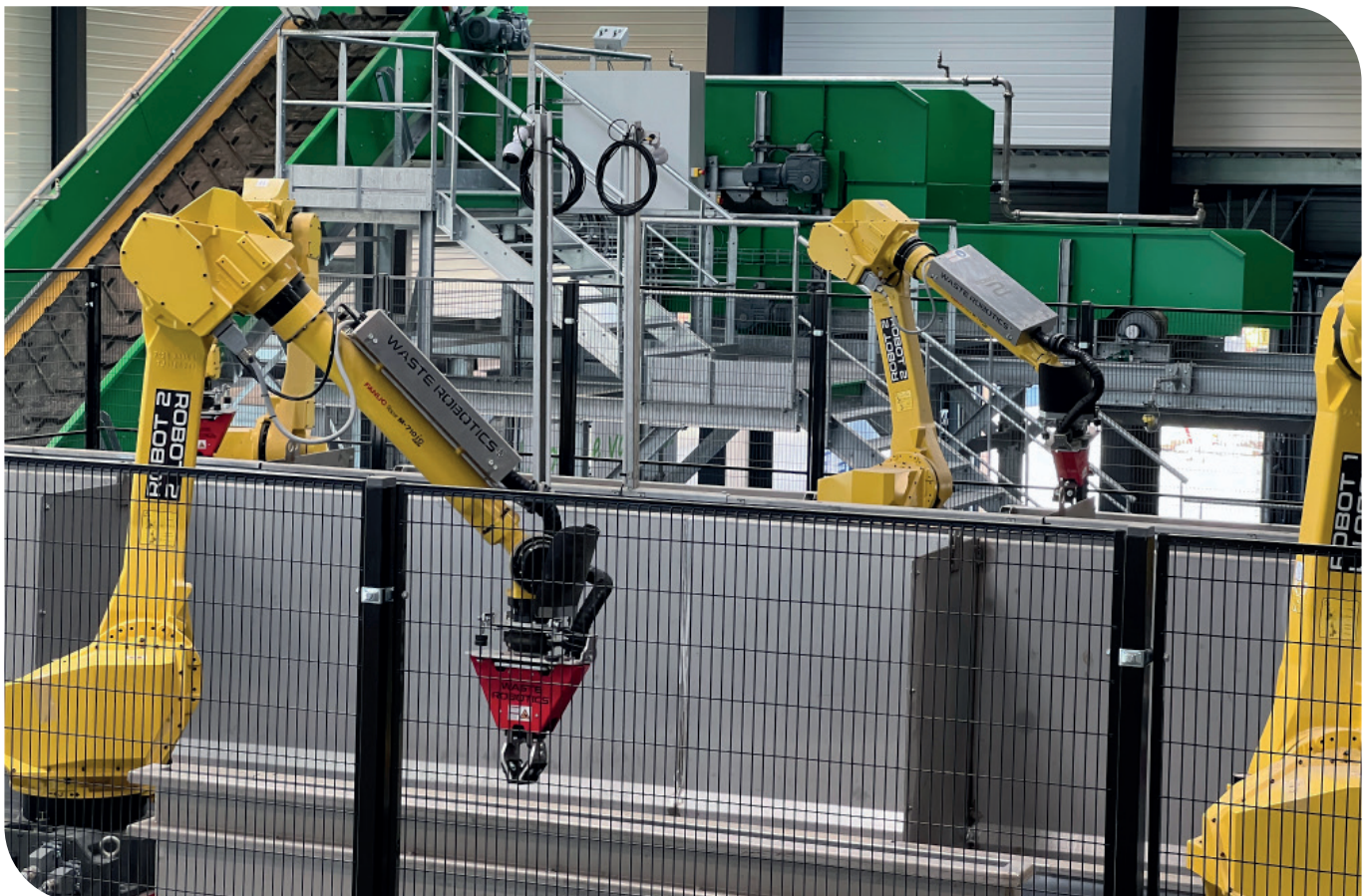
Nous avons décidé de lancer cette expérience sur 4 typologies de territoire, rurale, urbaine, mixte et logement collectif. 5000 foyers ont participé à cette belle aventure et il y a eu une forte adhésion des habitants. Ainsi, alors que c'est un geste de tri nouveau, nous avons une bonne pureté de gisement car les usagers qui triaient le faisaient bien. Le bilan est donc très positif.

2. Quels bénéfices concrets la collecte biflux apportera-t-elle en matière de gestion des déchets et d'impact environnemental ?

Les déchets alimentaires sont essentiellement constitués d'eau. On va obtenir un meilleur rendement en les retirant des poubelles incinérées et ils seront valorisés en biogaz et en engrais pour les champs. Grâce à la collecte bi-flux, nous pouvons créer ce cercle vertueux sans pollution supplémentaire. De plus, les sacs orange sont collectés avec les ordures ménagères, c'est un geste simple pour les habitants.

3. Quels sont, selon vous, les leviers pour encourager les usagers à adopter ce nouveau geste de tri dès juillet 2025, date du lancement de l'Unité de tri ?

Sur Cœur d'Essonne Agglomération, le vecteur humain reste essentiel pour accompagner les habitants avec pédagogie et transparence. Il faut expliquer l'intérêt de ce nouveau geste de tri et montrer toute la chaîne pour que les gens adhèrent et participent à créer ce cercle vertueux.



08

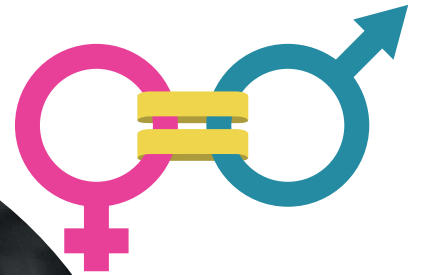
Une gestion
humaine
& responsable

08 LA PLACE DES FEMMES AU SIREDOM

Un enjeu dans un secteur d'activités encore méconnu.

En 2021, dans le cadre de la réflexion sur ses lignes directrices de gestion, le SiREDOM constatait la surreprésentation des agents masculins dans les effectifs (près de 71%). Certes cela était lié au fait que le métier le plus représenté, celui d'agent valoriste, était occupé quasi exclusivement par des hommes. Cependant, on notait également une majorité d'hommes parmi les cadres de direction.

Le SiREDOM a alors souhaité engager une dynamique en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes, considérant que cette égalité est une condition de performance, d'équilibre et d'innovation et correspond à l'objectif d'exemplarité du SiREDOM dans sa gestion humaine et territoriale.



Depuis 2021, il a été nécessaire de travailler sur plusieurs niveaux :

Le recrutement : en promouvant les métiers du Syndicat auprès du public féminin (notamment lors des salons de l'emploi) et en développant le recrutement d'agents féminins tous postes confondus (nouvelle procédure de recrutement, PV de recrutement etc)

La carrière : la mise en place de critères objectifs d'avancement pour les contractuels a permis de lisser les différences qui pouvaient subsister entre les hommes et les femmes dans le déroulé de carrière. En parallèle, le régime indemnitaire du SiREDOM a été harmonisé par métier, ce qui permet de garantir une égalité de régime par poste.

Une relative stabilité de la part des effectifs féminins dans l'effectif total mais des évolutions notables notamment sur les emplois de Direction :

	2021	2022	2023	2024
Femme	25%	27%	27%	26%

Répartition des effectifs par direction en 2024

DIRECTION	6
Femme	4
Homme	2
ENCADREMENT INTERMEDIAIRE	10
Femme	4
Homme	6
SERVICES OPERATIONNELS	95
Femme	15
Homme	80
SERVICES SUPPORTS	17
Femme	10
Homme	7

Les services supports et la direction sont les plus féminisés. Les femmes sont encore sous-représentées dans les services opérationnels, cœur de missions du SiREDOM.

L'encadrement intermédiaire reste à majorité masculine, même si la tendance semble s'inverser progressivement.



Répartition des effectifs par catégories en 2024

Catégorie A	8
Femme	3
Homme	5
Catégorie B	13
Femme	9
Homme	4
Catégorie C	107
Femme	21
Homme	86

Les catégories A et C restent les plus déséquilibrées en faveur des hommes. La catégorie B présente une bonne parité.

Un bon accès à la formation

Les agents féminins suivent davantage de formations que les agents masculins, ainsi alors qu'elles représentent ¼ des effectifs en moyenne, 40% des formations suivies le sont par des femmes.

	Nombre de formations suivies	Nombre de jours de formations suivies
Femme	93	120.5
Homme	136	175

Les femmes suivent ainsi plus de formations que les hommes au vu de leur proportion dans les effectifs. Cela peut refléter un investissement fort dans leur parcours, notamment dans les filières administratives mais également une volonté de monter en compétences dans un environnement historiquement masculin.

Répartition des agents en télétravail

♀ Femme 15

♂ Homme 13

Le télétravail est équilibré entre les genres, ce qui montre une gestion équitable de cette flexibilité, d'organisation du travail souvent essentielle dans l'articulation vie privée/vie professionnelle.

Malgré les progrès, plusieurs **points de vigilance** demeurent :

- L'exposition aux risques d'agression physique et verbale,
- Les évolutions du métier d'agent valoriste (nouvelles qualifications, ...),
- L'attractivité du secteur déchets encore peu connu.



63, rue du Bois Chaland
CS 90366 LISSES - 91029 EVRY CEDEX
01 69 74 23 50 - contact@siredom.com
@siredom   